BIO-UV Group
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 14 154 679 €
Siège social : 850, avenue Louis Médard, 34400 Lunel
527 626 055 R.C.S Montpellier

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024

I. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour l'année écoulée dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables, et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. J'atteste également que le rapport de gestion (pages 4 à 30) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

A Lunel, le 3 avril 2025

Laurent-Emmanuel MIGEON
Président Directeur Général

Responsable de l'information financière

Laurent-Emmanuel MIGEON
Président Directeur Général
Adresse : 850, avenue Louis Médard, 34400 Lunel
Téléphone : +33 (0)4 99 13 39 11
Courriel : investisseurs@bio-uv.com

II. MESSAGE DU PRESIDENT

Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

2024 marque une étape significative pour notre entreprise, avec le prolongement des axes d'amélioration initiés en 2023 :

1) Renforcement de notre activité de services et pièces détachées avec l'arrivée de Jean philippe Picard de Muller qui représente quasiment 30% de notre activité
2) Diminution de notre endettement de 4 ME, grâce à notre forte génération de Cash-flow d'exploitation (plus de 6 ME)
3) Amélioration de notre rentabilité avec un niveau d'EBITDA supérieur à 13% sur l'année…
4) Accélération de notre internationalisation, qui représente plus de 50% de notre CA,
5) Renforcement de la gouvernance avec l'arrivée de Vincent Quéré, en qualité d'administrateur indépendant spécialiste international du marché de la piscine…

Mais surtout, elle marque notre capacité à mieux capter les potentialités des marchés sur lesquels nous nous positionnons pour reprendre notre développement sur le court et moyen terme, notamment avec :

1) La fin du litige Neptune Benson, qui aura couté plus de 2 ME d'euros à l'entreprise depuis 2018, et qui s'est traduit par une perte exceptionnelle de plus d'1 ME dans les comptes 2024, mais qui nous permet de relancer une dynamique commerciale sur le marché nord-américain, pour l'ensemble de nos activités et plus particulièrement pour les marchés de la piscine.
2) Le ralentissement de la décroissance en 2024, voire la stabilisation envisagée en 2025 des marchés qui avaient fortement contribué à la croissance organique de BIOUV au cours des années 2021 et 2022 :
    a. Le segment de marché du traitement des eaux de ballast après avoir chuté de presque de 10 ME sur les ventes de systèmes entre 2022 et 2024, contribue plus positivement à la création de la valeur ajouté avec un mix plus favorable lié à la forte augmentation du service après-vente (50%) ;
    b. Le segment de marché Français du traitement des eaux de piscine qui a baissé de plus de 30% en deux ans, devrait se stabiliser pour revenir au niveau pré COVID, et permettre à notre groupe de continuer à prendre des parts de marché avec ses solutions éprouvées.
3) La bascule de notre business model vers une offre orientée vers les solutions de traitement des eaux plus particulièrement sur les marchés aquacoles et industriels…et la capacité à capter les opportunités sur l'ensemble de la durée de vie de nos solutions.

Enfin, une implication et un suivi plus structuré de notre impact RSE avec pour la première fois la publication de notre rapport RSE 2024 qui témoigne de nos avancées et de nos ambitions.

Notre Groupe possède des perspectives de développement exceptionnelles : d'une part, car la conjoncture est favorable à nos métiers du traitement de l'eau, à court comme à long termes ; d'autre part, car nos technologies, nos équipes, nos savoir-faire, devraient nous permettre de réaliser l'ensemble de nos ambitions.

En vous remerciant de votre fidélité à notre Groupe et de votre confiance dans sa stratégie de croissance pérenne et rentable.

L.E Migeon, Pdg

III. RAPPORT DE GESTION

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société BIO-UV Group et ses filiales : CORELEC (France), TRIOGEN (Ecosse) et BIO-UV Asia (Hong Kong). Les termes « BIO-UV Group » ou la « Société » désignent la société BIO-UV Group. Le terme « BIO-UV Asia » désigne la société BIO-UV Asia. Le terme « TRIOGEN » désigne la société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED et sa filiale, détenue à 100 %, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited).

III | 1 Informations sur la vie économique de la Société et du Groupe

III.1.1 Le Groupe BIO-UV

III.1.1.1 Description des activités de BIO-UV Group

Créé en 2000, BIO-UV Group conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV), pour répondre à l'enjeu majeur que représente le traitement de l'eau au niveau international, dont le développement est porté par des problématiques sanitaires, économiques et environnementales. Le Groupe, renforcé par les acquisitions de CORELEC et de TRIOGEN, maitrise intégralement les technologies de désinfections par UV (moyenne et basse pression), électrolyse de sel, Ozone, et AOP, afin d'être en mesure de fournir les solutions attendues par ses clients, ce qui lui permet d'adresser 2 marchés :

- Le marché terrestre constitué des marchés :
  - récréatifs sur lequel BIO-UV Group est numéro 1 en France et en Europe pour le traitement par UV des eaux de piscines résidentielles sans chlore, pour le marché public et semi public de la déchloramination en bassins collectifs ainsi que pour les aquariums publics, et numéro 2 en France pour le traitement des piscines résidentielles par électrolyse de sel ;
  - industriels et municipaux, recouvrant les applications liées aux activités d'aquaculture, des eaux de process industriels et de rejets, de potabilisation, de traitement des effluents, de réutilisation des eaux usées (REUSE).

- Le marché maritime du traitement des eaux de ballast de navires à travers la gamme BIO-SEA, imposant depuis 09/2017 à tous les bateaux de disposer d'un équipement de traitement. Ce marché a désormais atteint son apogée dans la mesure où ces bateaux devaient être équipés à compter du 4ème trimestre 2024.

Une nouvelle organisation commerciale pour soutenir la croissance en 2025

À compter du 1er janvier 2025, BIO-UV Group adopte une nouvelle présentation de son information sectorielle, afin d'accompagner la nouvelle organisation commerciale du Groupe, en place depuis la fin du 2nd semestre 2024. L'activité sera ainsi ventilée selon trois divisions :

- **Division Produits**, qui regroupe les ventes d'équipements et de systèmes de désinfection (UV, électrolyse de sel, ozone, AOP) des eaux récréatives (piscine), en France et à l'export. En 2024, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 13,4 M€, qui représentait 34% de l'activité annuelle du Groupe ;
- **Division Solutions**, qui propose des projets globaux pour le traitement des eaux (eaux usées, eaux industrielles, eaux de ballast, aquaculture, etc.), associant solutions intégrées d'équipements et de technologies (UV, ozone) et services d'ingénierie. En 2024, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 15,3 M€. Au sein de cette activité, il convient de souligner la part croissante des projets liés à la réutilisation des eaux usées (REUT) et aquacole. La division Solutions représentait 39% de l'activité du Groupe en 2024 ;

- **Division Après-vente**, qui rassemble les ventes de prestations de services, de formation et de pièces détachées de l'ensemble des activités de BIO-UV Group. En 2024, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 M€. Cette activité est source de revenus récurrents et croissants au fur et à mesure du développement du parc d'équipements installés, et largement contributrice à la marge. La division Prestation de services & marché après-vente représentait 27% de l'activité du Groupe en 2024.

Cotée en bourse depuis le 10 juillet 2018 sur le marché Euronext Growth® Paris, BIO-UV Group a pu poursuivre son développement à la fois par croissance organique et par croissance externe suite à différentes levées de fonds.

En 2019, BIO-UV Group a acquis la société écossaise TRIOGEN auprès de Suez. Puis en novembre 2021, le Groupe a acquis la Société CORELEC à Toulouse.

Le groupe est donc composé d'une société mère (BIO-UV Group), d'une filiale basée à Toulouse spécialisée dans le traitement par électrolyse de sel des piscines résidentielles (CORELEC), d'une filiale en Ecosse dédiée à l'activité terrestre à partir des technologies Ozone et AOP (TRIOGEN), et d'une filiale à Hong Kong pour le développement sur la zone Asie (BIO-UV ASIA) :

- BIO-UV Group est une Société Anonyme de droit français à conseil d'administration, au capital de 14 154 679 euros, dont le siège social est situé 850, avenue Louis Médard à Lunel (34). Elle est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 527 626 055.
- CORELEC est une Société par Actions Simplifiée de droit français, créée en 2004, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est sis 9 Rue Jean-François Romieu 31600 Muret, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 478 960 297.
- TRIOGEN HOLDINGS LIMITED est une Société Anonyme de droit Ecossais, créée en 1996, au capital de 12 778 £, détenue à 100% par BIO-UV Group. Son siège social est situé Langlands Place, Kelvin South Business Park, East Kilbride, Glasgow, Scotland, G75 OY. Elle est immatriculée au Registre du commerce de Glasgow, sous le numéro SC 123757. Cette holding détient à 100%, la filiale de production et de commerce, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited), au capital de 100 £ dont le siège social est situé à la même adresse, et le numéro d'immatriculation est SC 120472.
- BIO-UV Asia est une Société Anonyme de droit Hong Kongais créée en août 2018, au capital de 10 000 HKD, détenue à 100% par BIO-UV Group. Elle est enregistrée au registre du commerce de Hong Kong sous le numéro 273 78 26 et son siège social est situé à Hong Kong, 1 Austin Road West, KOWLOON.

A la date du présent rapport, le Groupe est constitué de la société mère BIO-UV Group et de ses filiales CORELEC, TRIOGEN et BIO-UV ASIA.

III.1.1.2 Principaux programmes en cours de développement

Sur la division Solutions

BIO-UV GROUP a poursuivi le développement de ses produits destinés au marché de la REUSE des eaux usées urbaines, au travers le développement d'un nouveau produit CUBIQ (petits usages urbains), et de l'optimisation des gammes existantes pour être mieux positionnées face aux contraintes règlementaires.
Nous avons développé une nouvelle carte électronique de contrôle/commande des réacteurs UV, plus adaptée que les automates industriels utilisés.

Enfin, sur la partie maritime, nous avons mené un projet de R&D pour adapter nos solutions aux besoins de traitement d'eau des éoliennes en mer.

Sur la division Produits, nous avons poursuivi le développement et l'optimisation de nos gammes pour la piscine privée, aussi bien sur les gammes AKERON que O CLEAR.

III.1.1.3 Technologies

BIO-UV Group est spécialisée dans les technologies de traitement et de désinfection de l'eau sans produit chimique (UV, électrolyse de sel, Ozone et AOP), permettant d'inactiver un large spectre de micro-organismes vivants : bactéries, virus dont le SARS-Cov 2, protozoaires, moisissures, phytoplanctons, zooplanctons, etc.

Les technologies UV-C revêtent un certain nombre d'avantages face aux autres modes de désinfection, à l'instar de la chloration. Les UV offrent, dans la plupart des cas, une désinfection sans produit chimique, sans impact sur les propriétés organoleptiques des fluides (pH, température, etc…), tout en ayant une capacité à traiter un large spectre d'effluents avec un temps de contact rapide, pour un investissement raisonnable.

La technologie de traitement par électrolyse de sel est très simple : le principe de l'électrolyse est de décomposer le sel présent dans l'eau en chlore et en sodium, ce qui assure la désinfection, naturellement.

La technologie de traitement par l'ozone, au pouvoir d'oxydation très puissant, techniquement plus complexe à installer et à exploiter, permet, en plus de la désinfection, une grande efficacité sur la matière organique, et une meilleure élimination des couleurs, goûts et odeurs.

La technologie AOP est une combinaison des deux technologies (Ozone et UV-C), qui permet :
- la décomposition rapide des polluants organiques,
- un pouvoir augmenté de destruction des organismes pathogènes, notamment ceux résistant au chlore,
- la destruction de l'ozone résiduel par les UV-C, ce qui en fait une technique de dépollution réelle.

III.1.1.4 Modèle d'affaires

Sur la division Produits, les ventes sont réalisées directement par l'équipe commerciale, sur les marchés principalement Français et en Europe, à des professionnels du marché du traitement de l'eau.

Pour l'activité Solution, les revenus du Groupe sont très majoritairement issus des ventes directes de nos systèmes aux intégrateurs. Il s'agit ensuite à la division Services de capitaliser sur le parc installé avec une équipe nouvelle dédiée.

III.1.1.5 Activité du premier trimestre 2025

Dans un environnement géopolitique complexe, nous continuons de constater les tendances de notre deuxième semestre 2024. Ainsi, si la division produits (ex-piscine) est en légère baisse (-10%) sur une période non significative, la division solution continue de progresser notamment à l'export, à l'exception de nos solutions maritimes.

III.1.2 Description des faits marquants et de l'activité de BIO-UV pendant l'année 2024 et postérieurement à la clôture

III.1.2.1 Eléments juridiques

Augmentation de capital réalisé le 17 février 2025

Le 23 janvier 2025, la Société a annoncé vouloir procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à un prix unitaire de 2,10 euros par action nouvelle pour un montant total pouvant être porté à 7,99 M€.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 17 février 2025, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2025, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 3.807.686 euros pour le porter de 10.346.993 euros à 14.154.679 euros par émission de 3.807.686 actions nouvelles d'une

valeur nominale d'un euro (1€). Le produit brut de l'opération s'est élevé à 7 996 140,60€, prime d'émission incluse.

- Montant du capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de la Société s'élève à 10 346 993 €. Il est divisé en 10 346 993 actions de 1 € de valeur nominale.
A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 14 154 679 € divisé en 14 154 679 actions de 1€ de valeur nominale.

- Fin du litige avec la société Neptune Benson

Le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "**Tribunal**"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation.
BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("*deposed*" au sens américain du terme).

Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées.
BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques.
Depuis 2022, à la demande de BIO-UV, une action en conciliation pour le traitement des litiges complexes a été initiée devant le tribunal de commerce de Pittsburg.

Grâce à une série de négociations constructives, un règlement amiable a été trouvé entre les parties en juillet 2024. Cette résolution permet la vente sans restriction des produits de BIO-UV GROUP en Amérique du Nord. L'impact de ce règlement amiable a été comptabilisé en charges exceptionnelles dans les comptes annuels 2024.

- Bilan de la politique de rachat d'actions

Il est rappelé que la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 26 juin 2024 a renouvelé le programme de rachat d'actions et a prévu :

- un montant maximum des actions pouvant être rachetées de 10% du montant du capital social de la Société,

- un prix maximum d'achat par action par la Société de ses propres actions ne devant pas excéder dix euros (10 €).

Se référer aux sections III.4.4 et III.4.5 du présent document pour le nombre d'actions rachetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions au 31 décembre 2024.

III.1.2.2 Management et organisation

Modification des membres du Conseil d'administration

Les organes de direction et d'administration sont décrits en section III.3.1 du présent rapport.

L'Assemblée générale du 26 juin 2024 a permis de renouveler les mandats de plusieurs administrateurs (Cf. § Organes de direction), de nommer un nouvel administrateur indépendant ainsi qu'un censeur.

A ce jour, le Conseil d'administration est composé d'1 censeur et de 7 administrateurs dont 3 administrateurs indépendants.

Evolution de la gouvernance interne

Le Conseil d'Administration a souhaité faire évoluer le Comité de Direction début d'année 2024 et s'adjoindre les compétences clés dans une équipe resserrée.

A ce jour, ce comité est composé de 5 personnes et est piloté par le PDG, Laurent-Emmanuel MIGEON :

- Directeur R&D : Xavier BAYLE
- Directeur des opérations : Gilles WALLEZ
- Directeur des ventes & marketing : Simon MARSHALL
- Directeur des Finances et fonctions support : Sébastien MARIN-LAFLECHE
- Directeur de la division Services : Jean-Philippe PICARD DE MULLER

III.1.2.3 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018 et disponible sur son site Internet. Aucun élément majeur n'étant intervenu depuis cette date.

III.1.2.4 Eléments financiers

Les principaux éléments financiers sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

III.1.2.5 Succursales

Néant.

III.1.2.6 Autres points

- Remboursement par anticipation de la totalité des emprunts obligataires convertibles

Ces emprunts émis en septembre 2019 dans le cadre du rachat de Triogen, dont l'échéance initiale de remboursement était en septembre 2024, ont été remboursés par anticipation au mois de juin 2024. Le remboursement du nominal s'est élevé à 1.500 milliers d'euros. Des intérêts ont également été versés au titre de la prime de non-conversion pour un montant total de 312 milliers d'euros.

- Option d'amortissement des emprunts dits « PGE Résilience »

A l'automne 2023, la Société avait obtenu de la part de ses partenaires bancaires 3 M€ d'emprunts dits « PGE Résilience ». Ces emprunts commenceront à être amortis à compter du 4ème trimestre 2025 sur une durée de 4 ans.

- Nouveaux emprunts obligataires

La Société a émis 2 nouveaux emprunts obligataires en juin 2024 pour un montant de 1,5 M€ (Cf. caractéristiques en §.4.1.4.2). Ces emprunts sont amortissables mensuellement sur 5 années et ne donnent pas accès à terme au capital.

- Contrôle Urssaf

En juin 2023, la société BIO-UV Group a reçu un avis de contrôle de la part de l'URSSAF. Une première réunion s'est tenue fin août 2023. Les échanges se sont poursuivis et ont donné lieu à un avis de rectification d'un montant total de 6 K€ qui a été mis en paiement en juillet 2024.

- Contrôle Fiscal

Le 8 février 2024, la société BIO-UV Group a reçu un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2021, 2022 et 2023. Une première réunion s'est tenue au siège de la société le 25 mars 2024. Les échanges se sont poursuivis et ont donné lieu à une proposition de rectification à hauteur de 2 K€.

III.1.3 Evénements post-clôture

Augmentation de capital en date du 17 février 2025 pour un montant de 7,99 M€ (Cf. supra III.1.2.1)

III.1.4 Principaux facteurs de risques

Pour ce qui concerne le litige avec la société SOCOME

Concernant le litige SOCOME (BIO-UV Group est requérant – litige climatisation), qui est pendant devant le tribunal de commerce de Montpellier : dans son jugement du 18 février 2019, il sursoit à statuer dans l'attente du rapport de l'expert, qui a finalement été déposé en décembre 2019. Le juge devait se prononcer en début d'année 2020, mais les audiences ont été reportées pour cause de Covid. Le 13 janvier 2021 un nouveau sapiteur a été nommé par ordonnance du juge délégué aux expertises, relançant ainsi les travaux de l'expert. Le 6 septembre 2021 le nouveau sapiteur, Mr DEDIES, rend son rapport qui indique en conclusion que les installations sont à reprendre dans leur ensemble, ce qui nous conforte dans nos demandes. Le 1er décembre 2021, l'expert a rendu son rapport au juge intégrant les conclusions du sapiteur qui indique que les responsabilités sont partagées à hauteur :

- de 40% pour le maitre d'œuvre pour insuffisance de prescription et défaut des études et conception des ouvrages et non-respect du CCTP pour la ventilation des bureaux ;
- de 60% à la société Socome pour les défauts de conception et de réalisation ;

Le 10 février 2023, BIO-UV a assigné à comparaitre devant le tribunal de commerce de Montpellier, les assureurs de ces deux sociétés pour les condamner in solidum. Une première audience de plaidoirie s'est tenue

le 20 mars 2024 qui a ensuite été renvoyée au 18 septembre 2024 pour finalement être tenue le 9 janvier 2025. Une décision du tribunal de commerce pourrait être rendue à compter du 5 avril 2025.

III.1.5 Perspectives d'avenir

BIO-UV Group vise de renouer avec la croissance organique en 2025.

Les activités d'eaux récréatives (piscine) et d'eaux de ballast devraient avoir marquées un point bas en 2024, tandis que les marchés en fort développement (eaux usées, eaux industrielles, aquaculture), l'export et les ventes de services et pièces détachées devraient continuer de croître de manière soutenue en 2025.

L'année 2025 devrait aussi être marquée par le développement du Groupe en Amérique du Nord avec des premières affaires significatives déjà signées. BIO-UV Group a pour ambition de se redéployer en 2025 sur le marché nord-américain de la piscine avec l'ensemble de ses solutions UV et électrolyse de sel qui font son succès en Europe depuis plus de 25 ans.

III | 2 Présentation des comptes et autres informations financières

III.2.1 Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société de tête BIO-UV Group. Le périmètre de consolidation intègre donc la société mère, BIO-UV Group, et ses filiales CORELEC, BIO-UV Asia et TRIOGEN détenues à 100%.

Compte de résultat

Produits d'exploitation :

En K€	31/12/2024	31/12/2023	Var.
Chiffre d'affaires	39 580	43 134	-8,2%
Production stockée	(1 834)	(1 953)	-6.1%
Production immobilisée	943	936	+0.7%
Reprise de provisions et transferts de charges	423	291	+45,4%
Autres produits et subventions	133	70	+87,1%
Total produits d'exploitation	39 245	42 478	-7,6%

La perte de chiffre d'affaires s'explique essentiellement par la diminution des ventes de systèmes sur l'activité maritime (-4,0 M€).

La production stockée reste négative sur 2024 et s'est élevée à -1 834 K€ consécutivement à la diminution des stocks de produits finis, notamment des pompes à chaleur chez Corelec.

La production immobilisée est quasi stable et s'est établie à 943 K€ en 2024 contre 936 K€ en 2023.

Analyse de la croissance des ventes par secteurs d'activité et par divisions :

En K€	31/12/2024	31/12/2023	Var.
Activités terrestres	30 073	30 128	-0.2%
Activités maritimes	9 507	13 006	-26.9%
Total chiffre d'affaires	**39 580**	**43 134**	**-8.2%**

En K€ / Divisions	31/12/2024	En % du CA
Solutions	15 337	39%
Produits	13 430	34%
After Market	10 813	27%
Total chiffre d'affaires	**39 580**	**100%**

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique :

En K€	31/12/2024	31/12/2023	Var
France	19 942	22 624	-11.9%
Europe hors France	9 618	10 397	-7.5%
Asie	2 370	2 383	-0.5%
Moyen-Orient	3 064	3 382	-9.4%
Amérique	3 618	3 002	+20.5%
Autre	968	1 346	-28.1%
Total chiffre d'affaires	**39 580**	**43 134**	**-8.2%**

Le chiffre d'affaires réalisé à l'export s'élève ainsi à 50% en 2024 en augmentation de 2 points sur un an.

Contribution par activités au 31/12/2024

En K€	Solutions	Produits	After Market
France	2 897	12 600	4 445
Europe hors France	4 946	594	4 078
Asie	1 644	53	673
Moyen-Orient	2 345	121	598
Amérique	2 844	-	774
Autre	661	62	245
Total chiffre d'affaires	**15 337**	**13 430**	**10 813**

Résultat d'exploitation :

En K€	31/12/2024	31/12/2023	Var.
Achats et variations de stocks	14 595	16 542	-11.8%
Autres achats et charges externes	9 316	10 200	-8.7%
Impôts et taxes	71	329	-78.4%
Charges de personnel	9 428	9 444	-0.2%
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 129	3 180	-1.6%
Autres provisions et charges d'exploitation	575	484	+18.8%
Charges d'exploitation	37 113	40 180	-7.6%

Le passage à l'EBITDA, constitué de l'ensemble des produits et charges d'exploitation, à l'exclusion des dotations et reprises sur amortissements et provisions est présenté ci-dessous :

En K€	**31/12/2024**	**31/12/2023**	**Var**
Chiffres d'affaires	39 580	43 134	-8.2%
Achats et variations de stocks	(14 595)	(16 542)	-11.8%
Marge Brute*	**20 267**	**21 006**	**-3.5%**
En % du chiffre d'affaires	*51.2%*	*48.7%*	
Autres achats et charges externes	(6 432)	(6 567)	-2.1%
Impôts et taxes	(71)	(329)	-78.4%
Charges de personnel	(9 428)	(9 444)	-0.2%
Autres produits et charges d'exploitation	994	872	+14.0%
EBITDA	**5 330**	**5 538**	***-3.8%***
En % du chiffre d'affaires	13.5%	12.8%	

*Marge brute = chiffre d'affaires + achats et var. stocks + Etudes et ss traitance + achats de matériels

En K€	**31/12/2024**	**31/12/2023**	**Var**
Etudes & Sous-traitance	(1 615)	(2 531)	-36.2%
Achats de matériels	(1 269)	(1 102)	+15.2%
Achats non stockés	(431)	(445)	-3.1%
Locations	(948)	(1 152)	-17.7%
Entretiens & réparations	(401)	(323)	+24.1%
Primes d'assurance	(300)	(262)	+14.5%
Personnel intérimaire	(271)	(224)	+21.0%
Honoraires	(1 647)	(1 460)	+12.8%
Publicité, salons	(350)	(347)	+0.9%
Frais de transport	(1 187)	(1 247)	-4.8%
Frais de déplacements & réception	(752)	(733)	+2.6%
Divers	(145)	(374)	-61.3%
Autres achats et charges externes	(9 316)	(10 200)	*-8.7%*

Le taux de marge brute est en augmentation de 2,5 points et représente 51,2% du CA en 2024 (vs 48,7% en 2023), soit 20,3 M€. Cette amélioration s'explique par le mix produit avec la hausse des ventes sur l'after-market.

Les charges de personnel restent stables (-0.2%) malgré les investissements en compétences nécessaires à notre trajectoire de croissance future.

En retraitant les charges de sous-traitance et d'achats de matériels qui sont intégrées en marge brute, les autres achats et charges externes s'élèvent à (6 432) k€ en 2024 contre (6 567) k€ en 2023, soit une baisse de 2,1% et ce malgré l'extension de l'usine sur Lunel (Q4 2023) qui engendre des frais complémentaires par rapport à 2023.

L'EBITDA s'est élevé à 5 330 K€ en 2024, soit 13.5% du CA contre 5 538 k€ en 2023 (12.8% du CA).

Résultat financier

En K€	**31/12/2024**	**31/12/2023**	**Var**
Produits financiers	62	64	-3.1%
Charges financières	(1 030)	(1 388)	-25.8%
Résultat financier	**(968)**	**(1 324)**	**-26.9%**

Le résultat financier s'est amélioré de 0,35 M€ sous l'effet notamment du paiement en 2024 de la prime de non-conversion des obligations convertibles provisionnées fin 2023 pour 0,3 M€.

Avec la baisse de l'endettement net, les charges financières sur emprunts ont diminué de 0,2 M€ et s'élève à 0,8 M€.

Résultat exceptionnel

En K€	**31/12/2024**	**31/12/2023**
Quote-part de subvention d'investissement	41	62
Autres produits	23	343
Total produits exceptionnels	64	405
Charges exceptionnelles Neptune	(1 066)	(394)
Autres charges	(70)	(970)
Total charges exceptionnelles	(1 136)	(1 364)
Résultat exceptionnel	**(1 072)**	**(959)**

Le résultat exceptionnel est détérioré de 0,1 M€ en 2024 et se compose principalement par la charge liée au solde du litige avec Neptune Benson (Cf. §III.1.2.1).

Impôt sur le résultat

En K€	**31/12/2024**	**31/12/2023**
Impôts courants	86	347
Impôts différés	(147)	(238)
Total impôt sur le résultat	(61)	109

En 2024, le Groupe a comptabilisé 136 K€ de crédit d'impôt au titre de la Recherche & Développement et de l'Innovation.

Résultat net

En k€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat d'exploitation	2 132	2 298
Résultat financier	(968)	(1 324)
Résultat exceptionnel	(1 072)	(959)
Impôt sur le résultat	(61)	109
Total résultat net	31	125
Total résultat net part du groupe	31	125

III.2.2 Activité sociale des sociétés du Groupe

III.2.2.1 Résultats de BIO-UV Group

La société exerce un double rôle :

- de holding détenant les titres de participation des filiales, notamment depuis le rachat de TRIOGEN le 18 septembre 2019 et de CORELEC le 6 novembre 2021 ;
- de société industrielle et commerciale qui fabrique, conçoit, commercialise des systèmes de désinfection de l'eau par ultraviolet, ozone et électrolyse, et assure l'après-vente sur l'ensemble des produits et solutions.

Le chiffre d'affaires de Bio-uv Group diminue de 11,0% à 21.52 M€ et reste impacté par la fin du marché du retrofit sur la partie solution maritime (-4 M€). Le résultat d'exploitation est quasi stable et le résultat net est positif de 0.76 M€ (contre une perte de 0.58 M€ en 2023).

III.2.2.2 Résultats de TRIOGEN

Le chiffre d'affaires augmente de 5,9% à 8.61 M€ pour un résultat net positif en 2024 à hauteur de 173 k€ contre une perte avant impôt de 25 K€ en 2023.

III.2.2.3 Résultat de CORELEC

Le chiffre d'affaires de Corelec diminue de 10,7% à 10.96 M€, en corrélation avec un marché de la piscine en France en diminution de 15%.

Le résultat d'exploitation diminue de 14,2% à 1.78 M€. Consécutivement à l'absence de charges exceptionnelles significatives, le résultat net social est stable à 1,4 M€.

III.2.2.4 Résultats de BIO-UV ASIA

La société BIO-UV ASIA, créée en août 2018, a été mise en dormance en 2020 et a dégagé une perte de 4 K€ en 2024.

III.2.3 Financement du groupe

III.2.3.1 Le Capital

Le montant du capital n'a pas changé au cours de l'exercice (voir paragraphe III.1.3 pour l'évolution depuis la clôture).

III.2.3.2 Crédit d'Impôt Recherche

Le Groupe bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Innovation ; à cet égard, il a déclaré un montant de 136 K€ au titre de l'exercice 2024 contre un montant de 153 K€ au titre de l'exercice 2023.

III.2.3.3 Emprunts

En k€	31/12/2024	31/12/2023
Financement par l'emprunt Privé	14 459	17 560
Emprunt obligataire (1)	6 375	6 500
Concours bancaires	2	249
Emprunt en crédit-bail	3 090	3 568
Divers	66	393
S/Total emprunt	23 992	28 270

(1) Dt 1.3 M€ de contrats obligataires simple et 5 M€ contracté Fonds France Economie Réelle pour acquisition de Corelec

III.2.3.4 Crédit-bail

Le Groupe a contracté un crédit-bail de 3.500 K€ auprès de BPI FRANCE (ex OSEO-INDUSTRIE), FINAMUR et CIC REAL ESTATE LEASE (ex CMCIC-LEASE) portant sur son siège social à Lunel en juillet 2013. Ce crédit-bail, d'une valeur de 1 275 K€ au 31 décembre 2024, est considéré comme un emprunt d'une durée de 60 trimestres avec prise d'effet au 4 juillet 2013, au taux d'intérêts de 4,984%. La date de fin de ce contrat est fixée au 30/09/2028 avec le bénéfice d'une option d'achat pour un montant de 301 K€.
Le Groupe a contracté un deuxième crédit-bail d'un montant de 2.100 K€ auprès des mêmes crédit-bailleur portant sur l'extension du siège sociale en septembre 2023. Ce crédit-bail d'une valeur de 1 815 K€ au 31 décembre 2024, est considéré comme un emprunt d'une durée de 32 trimestre avec prise d'effet au 30 septembre 2023, au taux d'intérêts de 4.141%. La date de fin de ce contrat est fixée au 29/09/2031.
Le Groupe bénéficie d'une option d'achat à l'expiration du crédit-bail pour un montant de 251 K€.

III.2.3.5 Trésorerie

Le montant de la trésorerie brute (hors actions propres) s'élève à 3.4 M€ au 31 décembre 2024, alors qu'elle était de 2.5 M€ au 31 décembre 2023. Cette augmentation de 0.9 M€ est la combinaison des éléments suivants :

- Des flux nets de trésorerie générés par l'activité à hauteur de 6.9 M€ (soit +0.6 M€ par rapport à 2023) :
  - Une marge brute d'autofinancement de 3.5 M€ en diminution de 0.5 M€ ;
  - Un excédent du besoin en fonds de roulement pour 3.4 M€, en hausse de 1.2 M€.
- Une consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour notre exploitation à hauteur de -1,9 M€, en diminution de 0.1 M€ ;
- Des remboursements d'emprunts net pour 4,0 M€.

Ainsi, l'endettement financier net au 31 décembre 2024, retraité de la dette de crédit-bail, s'élève à 17.475 K€ contre un montant de 22.228 K€ au 31 décembre 2023.

L'endettement financier net diminue donc de 4.753 K€ et représente 53,5% des capitaux propres (vs 69,0% à fin 2023).

III.2.4 Autres informations financières

III.2.4.1 Proposition d'affectation des résultats et de distribution

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un bénéfice de 761 300,21 euros de la manière suivante :

- A hauteur de 578 700,83€ afin d'apurer le report à nouveau débiteur 2023 ;
- A hauteur de 9 129,97€ à la réserve légale. La réserve légale sera alors portée de 21 400,27€ à 30 530,24€ ;
- A hauteur de 173 469,41€ en report à nouveau créditeur.

Distributions

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	*REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION*	REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES ET AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2021	517 349,65 €* soit 0,05 € par action	
2022	620 819,58 €** soit 0,06 € par action	
2023	Néant	

* Distribution de primes. Compte non tenu des ajustements en cas de variation du nombre d'actions ayant ouvert droit à distribution par rapport au nombre d'actions composant le capital au 4 avril 2022.

** Distribution de dividendes à hauteur de 403 532,727 € et de primes à hauteur de 217 286,853 €. Compte non tenu des ajustements en cas de variation du nombre d'actions ayant ouvert droit à distribution par rapport au nombre d'actions composant le capital au 3 avril 2023.

III.2.4.2 Charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater du Code général des Impôts, nous vous indiquons que l'exercice clos le 31 décembre 2024 fait apparaître 63 221€ de charges visées à l'article 39-4 du Code général des Impôts ainsi que de l'impôt correspondant à 15 805€.

III.2.4.4 Délais de paiement clients et fournisseurs de BIO-UV Group

Au 31 décembre 2024 les dettes fournisseurs inscrites au passif de la Société s'élèvent à 2 352 k€ (vs. 3 432 K€ au 31 décembre 2023) :

En € (BIO-UV Group) 31/12/2024	DETTES						Dette totale
	Non Echue	De 0 à 30J	de 31j à 60j	De 61j à 90j	De 91j à 120j	+120j	
Fournisseurs (TTC) 401	1 432 067 €	734 187 €	118 128 €	7 924 €	24 084 €	35 412 €	2 351 802 €
Nombre de factures	501	192	29	5	0	32	759

Au 31 décembre 2024, les créances clients inscrites à l'actif de la Société s'élèvent à 2 241 K€ (vs. 3 270 K€ au 31 décembre 2023) :

En € (BIO-UV Group) 31/12/2024	CREANCES						Créances totales
	Non Echu	De 0 à 30J	de 31j à 60j	De 61j à 90j	De 91j à 120j	+120j	
Clients (TTC) 411 + 413	1 110 564 €	383 799 €	217 285 €	85 782 €	17 212 €	425 899 €	2 240 540 €
Nombre de factures	353	126	42	21	11	118	671

III.2.4.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice (en €)					
a) Capital social	10 346 993	10 346 993	10 346 993	10 346 993	10 346 993
b) Nombre d'actions émises	10 346 993	10 346 993	10 346 993	10 346 993	10 346 993
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	315 790	315 790	315 790	315 790
II – Résultat global des opérations effectives (en €) (Charges (-), Produit (+))					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	21 516 578	24 181 969	30 290 488	24 775 428	23 453 818
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	2 954 092	1 946 684	2 972 227	2 821 711	1 390 355
c) Impôt sur les bénéfices	-544 564	-739 328	-427 509	-168 431	46 405
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	3 498 656	2 686 012	3 399 736	2 990 142	1 436 759
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions (perte (-))	761 291	-578 701	424 933	291 954	-375 984
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés/intéressement versés	84 628	108 850	119 389	110 229	79 379
III – Résultat des opérations réduit à une seule action (en €)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,34	0,26	0,33	0, 29	0
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,07	0	0,04	0,03	0
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0,06	0,05	0,05	0
IV – Personnel					
a) Nombre de salariés	95	97	92	89	85
b) Montant de la masse salariale (en €)	4 331 884	4 320 350	4 104 136	3 942 627	3 422 835
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (en €)	2 048 828	1 892 440	2 012 183	1 897 373	1 407 314

III.2.4.3 Prêt inter-entreprises

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L.511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

III.2.4.4 Ajustement des bases de conversion de titres

Néant.

III | 3 Gouvernement d'entreprise

III.3.1 Les organes de direction et d'administration

III.3.1.1 Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président du Conseil d'administration : Laurent-Emmanuel MIGEON

Administrateurs : Xavier BAYLE
Thierry CARLES
Vincent QUERE (administrateur indépendant)
Simon MARSHALL
Sylvie ROUSSEL (administrateur indépendant)
Stéphanie LE BEUZE (administrateur indépendant)

Censeur : Bertrand FOLLIET

Il est précisé que les changements ou renouvellements intervenus au cours de l'exercice 2024 dans la composition du Conseil d'administration sont les suivants :

Administrateur ou censeur concerné	**Nature et date du changement ou du renouvellement**
Laurent-Emmanuel MIGEON (administrateur)	Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 pour une durée de trois années expirant à l'AG tenue en 2027.
Xavier BAYLE (administrateur)	Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 pour une durée de trois années expirant à l'AG tenue en 2027.
Thierry CARLES (administrateur)	Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 pour une durée de trois années expirant à l'AG tenue en 2027.
Vincent QUERE (administrateur)	Nomination en qualité d'administrateur indépendant par l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 pour une durée de trois années expirant à l'AG tenue en 2027.
Simon MARSHALL (administrateur)	Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 pour une durée de trois années expirant à l'AG tenue en 2027.
Sylvie ROUSSEL (administrateur)	Mandat renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 pour une durée de trois années expirant à l'AG tenue en 2027.
Bertrand FOLLIET (censeur)	Nomination en qualité de censeur par l'Assemblée Générale du 26 juin 2024 pour une durée de trois années expirant à l'AG tenue en 2027.

III.3.1.2 Comités

Lors du Conseil d'administration du 21 juin 2023, un comité des rémunérations et un comité stratégique ont été institué par le Conseil d'administration, conformément à ce que les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient.

La composition des comités est la suivante :

- Comité des rémunérations : Thierry Carles / Stéphanie Le Beuze / Laurent-Emmanuel Migeon
- Comité stratégique : Xavier Bayle / Stéphanie Le Beuze / Simon Marshall / Sylvie Roussel

III.3.1.3 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction de la Société est la suivante :

Dirigeant mandataire social :

- Président Directeur Général : Laurent-Emmanuel MIGEON

Dirigeants non-mandataires sociaux :

- Directeur R&D : Xavier BAYLE
- Directeur des opérations : Gilles WALLEZ
- Directeur des ventes & marketing : Simon MARSHALL
- Directeur des Finances et fonctions support : Sébastien MARIN-LAFLECHE
- Directeur After-Market : Jean-Philippe PICARD DE MULLER

III.3.2 Mandat des commissaires aux comptes

Audit Associés Méditerranée a été nommé commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Paul LACOMBE, par l'Assemblée générale mixte en date du 25 mai 2022, pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit SAS en tant que co-commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé par l'assemblée générale mixte des associés en date du 26 mai 2023 pour une durée de six exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

III.3.3 Gouvernance de la Société

La Société applique certaines recommandations du Code Middlenext modifié en septembre 2021, dont notamment la présence de deux administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration.

A cet égard, en application des recommandations du Code Middlenext, le Conseil d'administration du 3 avril 2025 a notamment :

- Procédé à la revue des éventuels conflits d'intérêts (Recommandation R2),
- Examiné le respect des critères d'indépendance des membres du Conseil d'administration qualifiés comme tel (Recommandation R3),
- Consacré un point de discussion sur l'évaluation de son fonctionnement et de ses travaux (Recommandation R11).

III.3.4 Prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme

Dans le cadre des Règles Euronext Growth® en vigueur, il est précisé que BIO-UV Group, ses dirigeants et mandataires sociaux respectent la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Par ailleurs, BIO-UV Group, ses dirigeants et mandataires sociaux ne figurent pas sur la liste de sanctions de l'Union Européenne ou la liste établie par l'OFAC.

III | 4 Informations relatives aux titres de la Société

III.4.1 Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et, compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2024 :

Hormis le franchissement de seuil à la baisse décrit infra, la Société n'a pas connaissance de l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2024.

Ainsi, à la date d'établissement du présent rapport, l'actionnariat de la Société est réparti de la manière suivante, à la connaissance de la société :

	Détention % du nombre de titres	Détention % des droits de vote
Dirigeants & mandataires	1.49 %	2.24%
Auto-détention (incluant le contrat de liquidité)	2.39 %	2.34%
Flottant	96.12 %	95.42%

III.4.2 Franchissement de seuil

La société a été averti du franchissement à la baisse du seuil des 5% du capital et du droit de vote par les fonds gérés par Eiffel Investment Group en date du 16 mai 2024. A cette date, les fonds gérés par Eiffel Investment Group détenaient 5.74% du capital et 4.98% des droits de vote.

La société a été averti du franchissement à la baisse du seuil des 5% du capital et du droit de vote par les fonds gérés par Eiffel Investment Group en date du 23 septembre 2024. A cette date, les fonds gérés par Eiffel Investment Group détenaient 4.98% du capital et 4.99% des droits de vote.

III.4.3 Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'épargne entreprise n'a été mis en place au profit des salariés de la Société.

Au 31 décembre 2024, les salariés détiennent 0,67% du capital de la Société au sens de l'article susvisé.

III.4.4 Opération sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Le 16 juillet 2018, un contrat de liquidité a été conclu entre la Société et la société de bourse Gilbert Dupont.

Au 31 décembre 2024 la situation du contrat de liquidité était la suivante :

- Nombre d'actions : 57 889 actions ;
- Solde en espèces du compte de liquidité : 91 877,42 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, le tableau ci-après fournit les informations requises sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2024 :

ACHAT	398 058 actions	882 217 euros	3 568 transactions	cours moyen : 2.216 €
VENTE	400 731 actions	888 413 euros	3 165 transactions	cours moyen : 2,217 €

Il est rappelé que lors de la mise en place du contrat de liquidité les moyens suivants ont été mis à disposition :

Nombre d'actions : 0 et Solde en espèces : 150 000,00 €

Opérations sur les titres de la Société dans le cadre d'un programme de rachats d'actions

Il est rappelé que le Conseil d'administration a décidé, en plus de la conclusion du contrat de liquidité tel que décrit ci-dessus, la mise en œuvre de programmes de rachat d'actions sur le fondement de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023 (9ème résolution) puis par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2024 (12ème résolution).

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du code de commerce, nous vous présentons les informations requises sur les opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice 2024 :

Nombre d'actions achetées : 44 490

Nombres d'actions vendues : Néant

Cours moyen des achats : 2.17 euros

La répartition par objectifs des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'action au 31 décembre 2024 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Contrat de liquidité	57 889
Couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés)	275 237
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société	
Opération de couverture des engagements de la Société au titre d'instruments financiers portant notamment sur l'évolution du cours des actions de la Société	
Echange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ou paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe	

Annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire	
la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être autorisée par l'AMF et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur	
TOTAL	***333 126***

III.4.5 Opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société

Au cours de l'exercice 2024, aucune opération sur titre visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier n'ont été déclarées par les dirigeants.

III.4.6 Prise de participation et prise de contrôle

Néant

III.4.7 Autocontrôle

Au 31 décembre 2024, la société ne détient aucune action en autocontrôle.

III.4.8 Aliénation d'actions et participations croisées

Néant.

IV. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

IV | 1 Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice écoulé

La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est la suivante :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Durée du mandat	Fonctions exercées dans la Société	Autres mandats actuellement exercés dans d'autres sociétés
Laurent-Emmanuel MIGEON	Date de nomination : 25 avril 2018 (administrateur) et 28 février 2023 (Président Directeur Général) Date d'échéance des mandats : AG 2027 sur comptes 2026	Administrateur Directeur général délégué jusqu'au 1er mars 2023 Président du Conseil d'administration et Directeur Général depuis le 1er mars 2023	DG : CORELEC SAS
Simon MARSHALL	Date de nomination : 1er avril 2020 Date d'échéance du mandat : AG 2027 sur comptes 2026	Administrateur et Directeur Général Adjoint de BIO-UV	DG : Triogen Ltd.
Thierry CARLES	Date de nomination : 1er avril 2020 Date d'échéance du mandat : AG 2027 sur comptes 2026	Administrateur	Gérant : cabinet Thierry Carles expertises et conseils
Sylvie ROUSSEL	Date de nomination : 1er avril 2020 Date d'échéance du mandat : AG 2027 sur comptes 2026	Administratrice indépendante*	Gérante : Itavys SARL
Xavier BAYLE	Date de nomination : AG du 28 mai 2021 Echéance du mandat d'administrateur : AG 2027 sur comptes 2026	Administrateur Directeur R&D	N/A

Stéphanie LE BEUZE	Date de nomination : AG du 26 mai 2023 Echéance du mandat d'administrateur : AG 2026 sur comptes 2025	Administratrice indépendante*	• Hipay / Airwell (sociétés cotées sur Euronext Growth) : administratrice indépendante • Présidente : Naxos Capital 3 / Naxos Capital 4 • Gérante : Fédération Participations
Vincent QUERE	Date de nomination : 26 juin 2024 Echéance du mandat d'administrateur : AG 2027 sur comptes 2026	Administrateur indépendant*	• DG : Wybotics Europe SAS
Benoit GILLMANN	Date de nomination : 25 avril 2018 Mandat échu à la suite de l'AG du 26 juin 2024	Administrateur	N/A

*Administrateur indépendant : Le Conseil apprécie l'indépendance de chaque administrateur en prenant en compte la définition retenue par le Code Middlenext.

IV | 2 Conventions réglementées et conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10% des droits de vote et une société contrôlée

Conventions intervenues au cours de l'exercice 2024

Néant

Conventions déjà approuvées par une Assemblée Générale dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024

Contrat de prestation de services

La convention suivante a été conclue entre la Société et le cabinet Thierry CARLES dirigé par Monsieur Thierry CARLES, administrateur, concernant des prestations d'assistance à la gestion sociale, notamment l'établissement de la paie et les déclarations liées. Cette convention a débuté en janvier 2021. Elle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2021 et s'est poursuivie sur l'exercice 2024.

Le montant total des prestations reçues par la société s'élève à 32 845 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le Conseil a examiné cette convention, ses conditions financières et l'intérêt pour la Société d'en bénéficier, et a pris acte de ce qu'elle répond toujours aux critères qui avaient conduit à l'autoriser initialement.

Pour rappel, le Conseil d'administration du 28 février 2023 avait autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services entre la société et Monsieur Benoît GILLMANN (et/ou toute société contrôlée par ce dernier), d'une durée de 12 mois, ayant pour objet une mission de conseil, 20 jours par an, consistant en un accompagnement de la direction générale du groupe et en la fourniture de prestations de conseil sur les métiers spécifiques du groupe. L'assemblée générale du 26 mai 2023 n'avait pas approuvé cette convention. Cette convention a pris fin en mars 2024.

Aucune autre convention antérieurement conclue, entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce, ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Enfin, il n'existe aucune convention intervenue entre un mandataire social ou un actionnaire disposant de plus de 10 % des droits de vote de la société et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3.

IV | 3 Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Le tableau ci-après présente les différentes délégations financières et autorisations en cours de validité au 31 décembre 2024 qui ont été consenties au Conseil par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société en matière d'augmentation de capital :

Objet de la résolution	Date de la délégation	Durée de la délégation / Date d'échéance	Plafond autorisé (valeur nominale)	Utilisations au cours de l'exercice 2024
Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'**attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre** aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	26 mai 2023 *(16e résolution)*	38 mois 25 juillet 2026	4 % du capital au jour de l'Assemblée Pour les actions de performance : 3% du capital au jour de l'Assemblée générale Pour les actions démocratiques : 1% du capital au jour de l'Assemblée générale	198 668 actions attribuées gratuitement(1)
Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration pour augmenter le capital par **incorporation de réserves, bénéfices ou primes.**	26 mai 2023 *(11e résolution)*	26 mois 25 juillet 2025	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5.000.000 € Plafond indépendant	Néant
Délégation de compétence conférée au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance **avec maintien du droit**	26 mai 2023 *(12e résolution)*	26 mois 25 juillet 2025	Montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises : 5 000 000 € Montant nominal maximum des titres de créances sur la société pouvant être émis : 18 500 000 € Plafonds indépendant	Néant(2)

Objet de la résolution	Date de la délégation	Durée de la délégation / Date d'échéance	Plafond autorisé (valeur nominale)	Utilisations au cours de l'exercice 2024
préférentiel de souscription				
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription **en faveur des adhérents d'un PEE**	26 mai 2023 *(15e résolution)*	26 mois 25 juillet 2025	3% du capital au jour de la décision du Conseil d'Administration de la réalisation de l'augmentation Plafond indépendant	Néant

(1) Il est précisé que cette autorisation a été utilisée par le Conseil d'administration du 1er février 2024 à hauteur de 1%, soit 103.468 actions à attribuées gratuitement aux salariés du Groupe pendant 4 ans selon des conditions d'ancienneté et de présence et par le Conseil d'Administration du 10 juin 2024 à hauteur de 95 200 actions attribuées gratuitement à des cadres dirigeants et au PDG sous conditions de performance et de présence avec une période d'acquisition d'un an et une période de conservation de deux ans.

(1) Il est précisé que cette autorisation a été utilisée à hauteur de 3.807.686 euros par décisions du PDG en date du 17 février 2025.

IV | 4 Obligations de conservation des actions attribuées gratuitement au Président Directeur Général

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, le Conseil a décidé que le Président Directeur Général, bénéficiaire doit conserver au nominatif, 10 % des actions qui lui ont été attribuées gratuitement dans le cadre de la présente décision, jusqu'à la cessation de ses fonctions de dirigeant mandataire social.

IV | 5 Modalités d'exercice de la direction générale

Parmi les modalités d'exercice de la direction générale visées à l'article L.225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 28 février 2023, d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général entre les mains de Monsieur Laurent-Emmanuel MIGEON. Conformément à l'article 20-1 des statuts, l'option retenue par le Conseil d'administration a été prise pour une durée illimitée, et est maintenue jusqu'à décision contraire.

V. COMPTES CONSOLIDES ANNUELS 2024

BIO-UV GROUP SA

Comptes consolidés

31 décembre 2024

Table des matières

1 Etats financiers consolidés 34
1.1 Bilan consolidé 34
1.2 Compte de résultat consolidé 35
2 Principes et modalités de consolidation 36
2.1 Préambule 36
2.2 Référentiel comptable 36
2.3 Modalités de consolidation 36
2.3.1 Méthodes de consolidation 36
2.3.2 Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition 36
2.3.2.1 Principes 36
2.3.2.2 Méthode de conversion utilisée 37
a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers 37
b. Transactions et soldes 37
c. Conversion des comptes des filiales en devises 38
2.4 Méthodes et règles d'évaluation 38
2.4.1 Immobilisations 38
2.4.1.1 Modes et méthodes d'évaluation appliqués 38
2.4.1.1.1 Immobilisations incorporelles 38
2.4.1.1.2 Immobilisations corporelles 39
2.4.1.1.3 Contrats assimilés aux contrats de crédit-bail 39
2.4.1.2 Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements 39
2.4.2 Stocks 40
2.4.2.1 Evaluation des stocks 40
2.4.2.2 Dépréciation des stocks 40
2.4.3 Créances 40
2.4.3.1 Evaluation des créances 40
2.4.3.2 Dépréciation des créances 40
2.4.4 Valeurs mobilières de placement 40
2.4.5 Subventions d'investissement 40
2.4.6 Provision pour engagement de départ à la retraite 40
2.4.7 Impôts différés 41
2.4.8 Crédit d'impôt recherche 41
2.4.9 Charges et produits exceptionnels 42
2.4.10 Trésorerie 42
2.4.11 Opérations en devises étrangères 42
2.4.12 Prise en compte des risques relatifs à l'eau et à la biodiversité 42
2.5 Informations diverses 42
2.5.1 Résultat par action 42
2.5.1.1 Résultat par action 42
2.5.1.2 Résultat dilué par action 43
2.5.2 Honoraires des commissaires aux comptes 43
2.5.3 Tableau de flux de trésorerie 43
2.5.4 Montant des rémunérations 44
2.6 Faits marquants 44
3 Périmètre de consolidation 45
3.1 Périmètre de consolidation 45
3.2 Variations du périmètre et des % d'intérêt 45

4 Analyses des postes du bilan et du compte de résultat 46
4.1 Bilan consolidé 46
4.1.1 Actif immobilisé 46
4.1.1.1 Ecarts d'acquisition 48
4.1.1.2 Immobilisations incorporelles 48
4.1.1.3 Immobilisations corporelles 48
4.1.1.4 Immobilisations financières 48
4.1.2 Autres postes d'actif 48
4.1.2.1 Stocks 48
4.1.2.2 Créances clients et Autres créances et compte de régularisation 49
4.1.2.3 Impôts différés : 49
4.1.2.4 Titres de placement et disponibilités 50
4.1.2.5 Comptes de régularisation 50
4.1.2.6 Etat des créances à la clôture de l'exercice 50
4.1.3 Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires 51
4.1.4 Autres postes du passif 51
4.1.4.1 Provisions pour risques et charges 51
4.1.4.2 Emprunts et dettes assimilées 52
4.1.4.3 Fournisseurs et autres dettes 53
4.2 Postes du compte de résultat consolidé 54
4.2.1 Produits d'exploitation 54
4.2.2 Charges d'exploitation 55
4.2.3 Résultat financier 55
4.2.4 Résultat exceptionnel 56
4.2.5 Impôt sur le résultat 56
5 Autres informations 57
5.1 Information sectorielle 57
5.1.1 Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité. 57
5.1.2 Décomposition des principales données financières par secteur d'activité : 58
5.2 Engagements hors bilan 59
5.2.1 Engagements hors bilan reçus 59
5.2.2 Dettes garanties par des suretés réelles 59
5.2.3 Engagements hors bilan accordés 59
5.3 Evènements postérieurs à la clôture 59

1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1 BILAN CONSOLIDE

Les comptes consolidés clos au 31 décembre 2024 présentent un total Actif - Passif de 66 087 269 €, et un résultat bénéficiaire part du groupe de 31 361 €.

Actif en EUR	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	36 780 282	38 188 648
Dont écarts d'acquisition	31 175 670	31 175 670
Immobilisations corporelles	5 312 373	5 217 112
Immobilisations financières	316 397	302 110
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	**42 409 052**	**43 707 870**
Stocks et en-cours	11 498 627	14 763 871
Créances clients et cpt rattachés	3 220 295	5 087 702
Autres créances et cpt de régul.	5 084 611	5 124 919
Valeurs mobilières de placement	396	393
Disponibilités	3 874 288	2 727 320
Actif circulant	**23 678 217**	**27 704 205**
Total Actif	**66 087 269**	**71 412 075**

Passif en EUR	31/12/2024	31/12/2023
Capital	10 346 993	10 346 993
Primes	16 266 836	16 266 836
Réserves conso. et résultat groupe	6 446 951	6 314 823
Autres	- 374 156	- 709 075
Capitaux propres - Part du groupe	**32 686 624**	**32 219 577**
Intérêts minoritaires		
Provisions pour risques et charges	**510 573**	**402 507**
Emprunts et dettes financières	23 992 288	28 270 204
Dettes fournisseurs et cpt rattachés	4 205 134	5 791 179
Autres dettes et cpt de régul.	4 692 650	4 728 608
Dettes	**32 890 072**	**38 789 991**
Total Passif	**66 087 269**	**71 412 075**

1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En EUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Chiffre d'affaires	**39 580 101**	**43 134 282**
Autres Produits d'exploitation	**-335 145**	**-656 166**
Achats consommés	14 595 279	16 542 372
Charges de personnel	9 428 437	9 443 542
Autres charges d'exploitation	9 315 954	10 199 891
Impôts et taxes	70 531	329 404
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 703 110	3 664 431
Charges d'exploitation	**37 113 311**	**40 179 640**
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	**2 131 645**	**2 298 476**
Dotations aux amortisements et dépréciations des écarts d'acquisition		
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions	**2 131 645**	**2 298 476**
Charges et produits financiers	-967 694	-1 324 068
Charges et produits exceptionnels	-1 071 664	-958 871
Impôts sur les sociétés	60 926	-109 354
Résultat net des entités intégrées	**31 361**	**124 891**
Quote-part dans les résultats des entités mises en équivalence		
Résultat net de l'ensemble consolidé	**31 361**	**124 891**
Intérêts minoritaires		
Résultat net (part du groupe)	**31 361**	**124 891**
Résultat par action	0,003	0,012
Résultat dilué par action	0,010	0,047

2 PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 PREAMBULE

Cette annexe est établie en euros.
L'exercice clos le 31 décembre 2024 a une durée 12 mois comme l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Date de clôture des comptes consolidés :
Les comptes consolidés sont établis au 31 décembre, date de clôture de la société tête de Groupe BIO-UV Group SA. La société tête de Groupe BIO-UV Group SA a été créée le 14 octobre 2010.

2.2 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de BIO-UV Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

2.3 MODALITES DE CONSOLIDATION

2.3.1 METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles BIO-UV Group dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.
Les sociétés sur lesquelles est exercée une influence notable sont mises en équivalence.
Dans le cas de contrôle conjoint, les sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Aucune société n'est consolidée par mises en équivalence ou par intégration proportionnelle au 31 décembre 2024.

2.3.2 TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION ET DES ECARTS D'ACQUISITION

2.3.2.1 PRINCIPES

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition conformément à la méthode générale de la comptabilité d'acquisition est enregistrée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition ».

Lors de l'entrée dans le périmètre, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des sociétés consolidées ont été annulés. La valeur attribuée aux fonds, qu'ils aient été ou non identifiés dans les comptes sociaux, a ensuite été constatée dans les comptes consolidés en tant qu'écart d'acquisition, ou de première consolidation, de ces sociétés.

Les actifs et passifs repris ont été comptabilisés au prix que la société aurait accepté de payer si elle les avait acquis séparément en tenant compte de l'utilisation envisagée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provision pour risque, et sont repris dans le résultat en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif au 31 décembre 2024.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et un test de dépréciation reposant sur l'appréciation de la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage correspondant à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie est réalisé à la clôture de chaque exercice.

L'absence d'amortissement se justifie par le fait que les cycles de vie des produits résultant de l'actif sont estimés comme n'ayant pas de durée limitée dans le temps.

Les écarts d'acquisition étant rattachés à des activités spécifiques, les groupes d'actifs nécessaires à leur exploitation ont pu leur être directement rattachables.
La valeur actuelle du groupe d'actifs a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs sont effectués à partir de la projection de flux de trésorerie basés sur les budgets financiers à 5 ans approuvés par la direction après application d'un taux d'actualisation de 10.0% et un taux de croissance long terme de 2.0% pour BIO-UV et CORELEC, et respectivement 10.5% et 2.0% pour TRIOGEN.
L'analyse de sensibilité à une variation du taux d'actualisation ou à l'évolution du taux de croissance à l'infini n'a pas fait apparaître de scénario probable dans lequel la valeur recouvrable des actifs testés deviendrait inférieure à sa valeur comptable, à l'exception de CORELEC et de BIO-UV.
En effet, les résultats des tests de dépréciation montrent qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation (11.0% au lieu de 10.0%) ou une diminution de 100 points de base du taux de croissance à l'infini (1.0% au lieu de 2.0%) ne conduiraient pas à une dépréciation des actifs testés pour l'UGT TRIOGEN.
Pour l'UGT BIO-UV, une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 1.358 milliers d'euros ou une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 283 milliers d'euros. Pour l'UGT CORELEC, une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à la comptabilisation d'une dépréciation de 860 milliers d'euros ; une baisse de 100 points de base du taux de croissance à l'infini ne conduirait pas à une dépréciation des actifs.
Nous estimons que les résultats obtenus sont donc probants et n'aboutissent à la constatation d'aucune dépréciation dans les comptes clos au 31 décembre 2024, sur la base des hypothèses utilisées pour l'établissement des budgets approuvés par la direction.

2.3.2.2 METHODE DE CONVERSION UTILISEE

Le Groupe détient deux filiales étrangères, BIO-UV ASIA et TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenant 100% des titres de la société TRIOGEN qui ont été intégrées au périmètre consolidé.
La société TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenue à 100% par BIO-UV Group, n'ayant pas eu d'activité sur l'exercice, n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024. Cette exclusion se fait conformément à l'article 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.

Les écarts d'évaluations sont assimilés à des actifs de l'entité étrangère elle-même et de l'écart d'acquisition à un actif de l'entité détentrice des titres Les écarts d'évaluation sont alors convertis au cours de clôture.

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant

de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

c. Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :
– les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
– les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
– et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

2.4 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.4.1 IMMOBILISATIONS

2.4.1.1 MODES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES

2.4.1.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :
- Les solutions informatiques faisant l'objet d'amortissement,
- Les frais de développement.

- La Société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :
  - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
  - l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
  - la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
  - la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
  - la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
  - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

- Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :
  - les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
  - les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

2.4.1.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.
Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

2.4.1.1.3 CONTRATS ASSIMILES AUX CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Les contrats de location financement sont analysés comme des achats à crédit (si au moins un des trois critères est rempli) lorsqu'au regard des loyers payés annuellement sur la durée du contrat, de la valeur du bien et du montant de l'option, il existe une forte probabilité que l'option sera exercée à la fin du contrat.

Les biens concernés sont comptabilisés à l'actif avec en contrepartie une dette financière et au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

La valeur d'entrée des biens pris en crédit-bail correspond à la valeur vénale du bien loué à la date de signature du contrat. En contrepartie une dette financière étalée sur la durée du contrat est constatée au passif.

2.4.1.2 METHODES UTILISEES POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

Les durées d'amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement en années
Ecart d'acquisition	NA	
ECARTS D'ACQUISITION		
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 à 6
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Terrains	NA	
Terrains en crédit bail	NA	
Constructions	Linéaire	Gros Œuvre 30 Façade et étanchéité 25 Installations Générales et Techniques 20 Agencement 10
Constructions en crédit bail	Linéaire	
Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	2 à 10
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		

L'amortissement des frais de recherche et développement débute lorsque la Société commence à consommer les avantages économiques associés, c'est-à-dire, lorsque les innovations attachées à ces frais de développement sont prêtes à être commercialisées.

2.4.2 STOCKS

2.4.2.1 EVALUATION DES STOCKS

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.
La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

2.4.2.2 DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.
La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

2.4.3 CREANCES

2.4.3.1 EVALUATION DES CREANCES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4.3.2 DEPRECIATION DES CREANCES

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement.
La dépréciation est déterminée individuellement en fonction des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

2.4.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.
Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.4.5 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le choix fait dans les comptes individuels, d'inscrire les subventions d'investissements en capitaux propres, est conservé dans les états financiers consolidés.

Conformément au Règlement de l'ANC 2020-01, les subventions sont étalées en résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

2.4.6 PROVISION POUR ENGAGEMENT DE DEPART A LA RETRAITE

Le groupe évalue et comptabilise ses engagements de retraite selon la méthode des unités de crédit projetés conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

Les indemnités de fin de carrière sont constatées dans les comptes consolidés pour l'ensemble des sociétés. Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la

législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

L'engagement de retraite est évalué selon la méthode rétrospective qui s'appuie sur la situation future du salarié (ancienneté qu'il aura le jour de son départ) et sur des hypothèses actuarielles :

- Augmentation annuelle des salaires,
- Probabilité de départ (démission, licenciement) du salarié avant l'âge de la retraite,
- Probabilité de mortalité du salarié avant l'âge de la retraite, - Taux d'actualisation.

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 3.38 % (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
- Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

2.4.7 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont calculés conformément à l'approche bilancielle du règlement de l'ANC 2020-01.

Le montant de la créance ou de la dette d'impôts à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal. L'excédent des impôts différés actif, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, sur les impôts différés passifs, déterminés par entité fiscale, est constaté dès lors que la probabilité de sa réalisation est établie.

Les taux d'impôt utilisés pour chaque entité sont les suivants :

Sociétés	N+1	N+2 et suivants
BIO-UV Group	25,0%	25%
CORELEC	25,0%	25%
TRIOGEN	25%	25%
BIO-UV ASIA	(1)	(1)

(1) - Aucune activation d'impôt différé n'a été pris en compte sur cette structure car sa capacité à dégager des profits est incertaine

2.4.8 CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt

sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.
Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

2.4.9 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du PCG. Le résultat courant est constitué par tous les produits et charges d'exploitation et financier. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante et en principalement les cessions sur le contrat de liquidité.

2.4.10 TRESORERIE

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

2.4.11 OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.
Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. Le traitement comptable est celui prévu par le PCG, les écarts de conversion actif et passifs sont comptabilisés au bilan et une provision pour perte de change existe le cas échéant.

2.4.12 PRISE EN COMPTE DES RISQUES RELATIFS A L'EAU ET A LA BIODIVERSITE

Le groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée et participe de façon positive à la désinfection des eaux sans chimie.

L'activité du groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

2.5 INFORMATIONS DIVERSES

2.5.1 RESULTAT PAR ACTION

2.5.1.1 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Sur la base d'un résultat net part du groupe de 31 361 € et d'un nombre de titres de 10 346 993, il ressort un résultat par actions de 0.003 € au 31 décembre 2024.

2.5.1.2 RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe augmenté des économies des frais financiers réalisées (nettes d'impôt) en cas de conversion des instruments dilutifs (par hypothèse considérée intervenue au 1er janvier de l'exercice clos), par le nombre total d'actions, y compris celles qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2024

Le résultat au 31 décembre 2024 dilué par action s'établit à 0.01 € (bénéfice).

Dans la mesure où le calcul du résultat dilué par action aboutit à une augmentation du résultat de base par action, les instruments sont considérés comme anti-dilutifs et par conséquent le résultat dilué par action est égal au résultat net par action de base.

Résultat dilué par action au 31 décembre 2023 :

Le résultat au 31 décembre 2023 dilué par action s'établit à 0.047 € (bénéfice).

2.5.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal du 1er janvier 2024 au 31décembre 2024 des comptes sociaux, des sociétés intégrées s'élèvent à 64 milliers d'euros pour PwC Audit et 59 milliers d'euros pour le cabinet AAM.

2.5.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En EUR	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net consolidé	31 361	124 891
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements,dépréciations et provisions nettes de reprises	3 309 328	3 398 115
Variation des impôts différés	146 969	238 205
Plus-values de cession, nettes d'impôt		236 434
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**3 487 658**	**3 997 645**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 413 120	2 241 905
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**6 900 778**	**6 239 550**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	- 1 938 202	- 1 962 716
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	64 953	10 047
Variation de l'écart d'acquisition		
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**- 1 873 249**	**- 1 952 669**
Rachat et revente d'actions propres	296 564	35 446
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		- 607 065
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts	3 150 000	3 273 000
Remboursements d'emprunts et fonds non remboursables et assimilés	- 7 181 128	- 6 270 167
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**- 3 734 564**	**- 3 568 786**
Incidence des variations de cours des devises		
Variations de trésorerie (A)	**1 393 760**	**731 243**
Trésorerie d'ouverture (B)	2 478 595	1 747 349
Trésorerie de clôture (C)	3 872 355	2 478 595
Incidence des variations de cours des devises	100 795	13 148

2.5.4 MONTANT DES REMUNERATIONS

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence pour un montant de 81 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

La rémunération allouée au PDG par le conseil d'administration, au 31 décembre 2024 et à raison de sa fonction, s'est élevée à 200 k€ contre 347 k€ au 31 décembre 2023.

2.6 FAITS MARQUANTS

Pour ce qui concerne le litige avec la société NEPTUNE BENSON

Le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "**Tribunal**"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation.
BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("*deposed*" au sens américain du terme).

Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées.
BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques.
Depuis 2022, à la demande de BIO-UV, une action en conciliation pour le traitement des litiges complexes a été initiée devant le tribunal de commerce de Pittsburg.

Grâce à une série de négociations constructives, un règlement amiable a été trouvé entre les parties en juillet 2024. Cette résolution permet la vente sans restriction des produits de BIO-UV GROUP en Amérique du Nord. L'impact de ce règlement amiable a été comptabilisé en charges exceptionnelles dans les comptes annuels 2024.

Remboursement par anticipation de la totalité des emprunts obligataires convertibles

Ces emprunts émis en septembre 2019 dans le cadre du rachat de Triogen, dont l'échéance initiale de remboursement était en septembre 2024, ont été remboursés par anticipation au mois de juin 2024. Le remboursement du nominal s'est élevé à 1.500 milliers d'euros. Des intérêts ont également été versés au titre de la prime de non-conversion pour un montant total de 312 milliers d'euros.

Option d'amortissement des emprunts dits « PGE Résilience »

A l'automne 2023, BIO-UV Group avait obtenu de la part de ses partenaires bancaires 3 M€ d'emprunts dits « PGE Résilience ». Ces emprunts commenceront à être amortis à compter du 4ème trimestre 2025 sur une durée de 4 ans.

Nouveaux emprunts obligataires

BIO-UV Group a émis 2 nouveaux emprunts obligataires en juin 2024 pour un montant de 1,5 M€. Ces emprunts sont amortissables mensuellement sur 5 années et ne donnent pas accès à terme au capital.

Contrôle Urssaf

En juin 2023, BIO-UV Group a reçu un avis de contrôle de la part de l'URSSAF. Une première réunion s'est tenue fin août 2023. Les échanges se sont poursuivis et ont donné lieu à un avis de rectification d'un montant total de 6 K€ qui a été mis en paiement en juillet 2024.

Contrôle Fiscal

Le 8 février 2024, BIO-UV Group a reçu un avis de vérification de comptabilité au titre des années 2021, 2022 et 2023. Une première réunion s'est tenue au siège de la société le 25 mars 2024. Les échanges se sont poursuivis et ont donné lieu à une proposition de rectification à hauteur de 2 K€.

3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Périmètre au 31 décembre 2024 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Périmètre au 31 décembre 2023 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

La société TRIOGEN HOLDING Limited, détenue à 100% par BIO-UV Group, n'ayant pas eu d'activité sur l'exercice, n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024. Cette exclusion se fait conformément à l'article 212-1 du règlement ANC 2020-01 relatif aux entités d'intérêt négligeable.

3.2 VARIATIONS DU PERIMETRE ET DES % D'INTERET

Aucune variation de périmètre et de variation de pourcentage de détention n'a eu lieu sur la période.

4 ANALYSES DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 BILAN CONSOLIDE

4.1.1 ACTIF IMMOBILISE

Décomposition des valeurs brutes :

En EUR	31/12/2023	Acquisitions	Activation d'immobilisations	Cession	Variation de périmètre	31/12/2024
Ecarts d'acquisition (cf note 4.1.1.1)	31 175 670				-	31 175 670
Frais de recherche et développement	18 662 605	468 469	771 945			19 903 019
Concessions, brevets et droits similaires	314 480	47 209				361 689
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	181 624	35 693				217 317
Immobilisations incorporelles en cours	1 147 242	580 395	- 705 270	6 374		1 015 993
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**51 481 621**	**1 131 766**	**66 675**	**6 374**	**-**	**52 673 688**
Terrains	411 251					411 251
Constructions	5 443 534	21 578	67 444			5 532 556
Installations techniques, matériel, outillage	1 347 680	80 976	450 642			1 879 298
Autres immobilisations corporelles	1 592 071	76 539		203 565		1 465 045
Immobilisations en cours	56 181	575 254	- 584 757	28 796		17 882
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**8 850 717**	**754 347**	**- 66 671**	**232 361**	**-**	**9 306 032**
Dont crédit-bail et assimilé	5 735 969					5 735 969
Titres de participations	-					
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	162					162
Prêts	-	-				-
Autres immobilisations financières (cf note 4.1.1.4)	301 949	44 069		29 783		316 235
Créances rattachées à des participations				-		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**302 111**	**44 069**	**-**	**29 783**	**-**	**316 397**
TOTAL GENERAL	**60 634 449**	**1 930 182**	**4**	**268 518**	**-**	**62 296 117**

Décomposition des amortissements et dépréciations :

En EUR	31/12/2023	Reprises / Sorties	Dotations	Variation Périmètre	31/12/2024
Frais d'établissement					
Ecarts d'acquisition					
Frais de recherche et développement	12 913 752		2 569 866		15 483 618
Concessions, brevets et droits similaires	283 497		17 957		301 454
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	95 724		12 611		108 335
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances, acomptes sur immo. incorporelles					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**13 292 973**	**-**	**2 600 434**	**-**	**15 893 407**
Terrains	25 279		7 781		33 060
Constructions	1 681 739		223 706		1 905 445
Installations techniques, matériel, outillage	1 040 234		130 599		1 170 833
Autres immobilisations corporelles	886 354	- 211 588	209 556		884 322
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**3 633 606**	**- 211 588**	**571 642**	**-**	**3 993 660**
Dont crédit-bail et assimilés	1 694 916		197 159		1 892 075
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	-				-
Créances rattachées à des participations					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL GENERAL	**16 926 579**	**- 211 588**	**3 172 076**	**-**	**19 887 067**

Immobilisations nettes :

En EUR	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2024	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Ecart d'acquisition	31 175 670		31 175 670	31 175 670		31 175 670
Frais de recherche et développement	19 903 020	15 483 618	4 419 402	18 662 605	12 913 752	5 748 853
Concessions, brevets, droits similaires	361 689	301 454	60 235	314 480	283 497	30 983
Autres immobilisations incorporelles	217 317	108 335	108 982	181 624	95 724	85 900
Immobilisations incorporelles en cours	1 015 993		1 015 993	1 147 243		1 147 243
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	411 251	33 060	378 191	411 251	25 279	385 972
Constructions	5 532 557	1 905 445	3 627 112	5 443 534	1 681 739	3 761 795
Installations techniques, matériel, outillage	1 879 299	1 170 833	708 466	1 347 680	1 040 234	307 446
Autres immobilisations corporelles	1 465 045	884 323	580 722	1 592 071	886 354	705 717
Immobilisations en cours	17 882		17 882	56 181		56 181
Dont crédit-bail et assimilé	5 735 969	1 892 075	3 843 894	5 735 969	1 694 916	4 041 053
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Titres de participations				-		-
Créances rattachées à des participations				-		-
Autres titres immobilisés	162		162	162		162
Prêts			-			-
Autres immobilisations financières	316 236		316 236	301 949		301 949
Total	**62 296 121**	**19 887 068**	**42 409 053**	**60 634 450**	**16 926 579**	**43 707 871**

4.1.1.1 ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024 pour 31 175 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société BIO-UV réalisée en 2010 pour 2 737 milliers d'euros, 6 421 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société TRIOGEN en 2019 et 22 017 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société Corelec en 2021.

Les écarts d'acquisitions sont rattachés à l'activité terrestre du groupe, à ce titre ils ne sont pas amortissables et font l'objet d'un test de dépréciation annuel (Cf. note 2.3.2.1)

4.1.1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements sur les immobilisations brutes proviennent essentiellement des mouvements sur les frais de développement activés ou capitalisés sur la période.

4.1.1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les postes terrains et constructions correspondent essentiellement au retraitement des contrats de crédit-bail signés en 2013 pour la construction du nouveau siège social du groupe et 2023 pour son extension.

4.1.1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste n'appelle pas de commentaires particuliers.

4.1.2 AUTRES POSTES D'ACTIF

4.1.2.1 STOCKS

Stocks et en-cours en EUR	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières, approvisionnements	8 491 833	80 398	8 411 435	10 340 512	63 863	10 276 649
En-cours de production de biens	318 300		318 300	564 539		564 539
En-cours de production de services	-		-	-		-
Produits intermédiaires et finis	3 260 029	629 544	2 630 485	4 325 580	509 475	3 816 105
Marchandises	138 407		138 407	106 578		106 578
Total	**12 208 569**	**709 942**	**11 498 627**	**15 337 209**	**573 338**	**14 763 871**

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent principalement les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et Ozone pour tout type d'application, ainsi que les pompes à chaleur chez CORELEC. La diminution observée entre 2023 et 2024 correspond au déstockage opéré sur Corelec.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

Les dépréciations au 31/12/2024 se décomposent de la façon suivante :

- Stock à rotation lente > 4 ans : 275 K€ ;
- Stock relatif à l'activité traitement des surfaces : 399 K€ ;
- Autres pour 36 K€

4.1.2.2 CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES ET COMPTE DE REGULARISATION

Créances en EUR	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés	3 220 295	5 087 702
Créances fiscales et sociales	2 680 302	2 664 750
Autres créances	244 979	122 554
Avances et acomptes versés sur commandes	283 717	443 552
Actifs d'impôts différés	1 172 117	1 319 086
Charges constatées d'avance	699 173	564 787
Ecart de conversion actif	4 323	10 190
Total	**8 304 906**	**10 212 621**

La société n'a réalisé aucune opération de cessions à titre d'escomptes au 31 décembre 2024.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 450 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 2 182 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 48 milliers d'euros.

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2023 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 740 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 902 milliers d'euros.
- Créances sociales pour 18 milliers d'euros.

4.1.2.3 IMPOTS DIFFERES :

Les actifs d'impôts différés sont constitués essentiellement de l'activation de déficits sociaux reportables. Les déficits fiscaux activés au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 s'établissent à 1 637 milliers.

Actifs d'impôts différés en EUR	31/12/2024	31/12/2023
Activation des déficits reportables	1 637 046	1 637 044
IDA sur indemnité de départ à la retraite	60 308	55 489
IDA sur frais acquisition TRIOGEN et Corelec	52 941	113 314
Autres IDP	- 583 700	- 495 046
Autres IDA	5 522	8 285
Total	**1 172 117**	**1 319 086**

4.1.2.4 TITRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Trésorerie et équivalents en EUR	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placement	396	393
Disponibilités - Actions propres (cf note 4.1.3)	446 611	252 979
Disponibilités et compte de dépôt à terme	3 427 677	2 474 341
Total	**3 874 684**	**2 727 713**

4.1.2.5 COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance et aux écarts de conversion.

4.1.2.6 ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances en EUR	31/12/2024	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	316 398	-	316 398
Avances et acomptes versés sur commandes	283 717	283 717	
Créances clients et comptes rattachés	3 220 295	3 220 295	
Actifs d'impôts différés	1 172 117		1 172 117
Autres créances	2 925 281	2 925 281	
Charges constatées d'avance	699 173	699 173	
Total	**8 616 981**	**7 128 466**	**1 488 515**

Créances en EUR	31/12/2023	< 1 an	< 5 ans
Immobilisations financières	302 111	1 050	301 061
Avances et acomptes versés sur commandes	443 552	443 552	
Créances clients et comptes rattachés	5 185 622	5 185 622	
Actifs d'impôts différés	1 319 086		1 319 086
Autres créances	2 931 317	2 931 317	
Charges constatées d'avance	564 787	564 787	
Total	**10 746 475**	**9 126 328**	**1 620 147**

4.1.3 CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

En EUR	Part du groupe						Total part du Groupe
	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserves	Résultat	Titres autocontrôle	Subvention investissement	
Capitaux propres 31/12/2022	**10 346 993**	**16 470 368**	**4 117 389**	**2 417 923**	**- 1 101 733**	**102 374**	**32 353 314**
Résultat N				124 891			124 891
Affectation résultat		403 533	2 014 390	-2 417 923			-
Titres en autocontrôle					352 346		352 346
Variation des écarts de conversion			13 148				13 148
Dividendes		-607 068					- 607 068
Autres variations			45 008				45 008
Subventions investissements						- 62 062	- 62 062
Capitaux propres 31/12/2023	**10 346 993**	**16 266 833**	**6 189 935**	**124 891**	**- 749 387**	**40 312**	**32 219 577**
Distributions de dividendes				31 361			31 361
Résultat N			124 891	- 124 891			-
Titres en autocontrôle					296 564		296 564
Variation des écarts de conversion			100 767				100 767
Dividendes							-
Autres variations							-
Subventions investissements						38 355	38 355
Capitaux propres 31/12/2024	**10 346 993**	**16 266 833**	**6 415 593**	**31 361**	**- 452 823**	**78 667**	**32 686 624**

Au 31 décembre 2024, le capital de la Société s'élève à 10 346 993 €. Il est constitué de 10 346 993 actions de 1 € de valeur nominale. Le nombre d'actions auto-détenues est de 333 126 actions.

4.1.4 AUTRES POSTES DU PASSIF

4.1.4.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour charges comprennent la provision pour indemnité de départ à la retraite pour 268 milliers d'euros. Les modalités de calcul ont été explicitées en note 2.4.7. « Provision pour engagement de départ à la retraite ».

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2024
Provision pour indemnité de départ à la retraite	249 814	17 985			267 799
Provision pour attribution d'actions gratuites		100 356			100 356
Provision pour risque de change	10 069	4 204	- 10 069		4 204
Provision pour garantie client	142 624		- 4 410		138 214
Total	**402 507**	**122 545**	**- 14 479**	**-**	**510 573**

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2023
Provision pour indemnité de départ à la retraite	254 961			- 5 147	249 814
Provision pour attribution d'actions gratuites	141 089		- 141 089		-
Provision pour risque de change	13 194	10 069	- 13 194		10 069
Provision pour garantie client	135 191	7 433			142 624
Total	**544 435**	**17 502**	**- 154 283**	**- 5 147**	**402 507**

4.1.4.2 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Dettes financières en EUR	31/12/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003		- 1 500 003	-
Autres emprunts obligataires	5 000 000	1 500 000	- 124 548	6 375 452
Emprunts et dettes auprès des établissements	17 953 270	1 650 000	- 5 143 858	14 459 412
Concours bancaires courants	249 118	2 329	- 249 118	2 329
Emprunts en crédit-bail	3 567 813		- 477 987	3 089 826
Emprunts et dettes financières divers		65 268		65 268
Total	**28 270 204**	**3 217 597**	**- 7 495 514**	**23 992 287**

L'emprunt obligataire convertible figurant au bilan à fin décembre 2023 pour 1 500 milliers d'euros a été remboursé par anticipation en juin 2024.

3 emprunts obligataires sont inscrits au bilan dont les caractéristiques sont les suivantes :

EO1 d'un montant nominal de 5 000 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 100 avec une valeur nominale de 50 000 euros ;
- Date d'émission : 05/11/2021
- Date de maturité : 05/11/2027
- Taux du coupon trimestriel : 4.50%
- Capital restant dû : 5 000 milliers d'euros

EO2 d'un montant nominal de 1 200 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 1 200 000 avec une valeur nominale de 1 euro ;
- Date d'émission : 14/06/2024
- Date de maturité : 27/05/2029
- Amortissement mensuel au taux de 8%
- Capital restant dû : 1 100 milliers d'euros

EO3 d'un montant nominal de 300 milliers d'euros :

- Nombre d'obligations : 300 000 avec une valeur nominale de 1 euro ;
- Date d'émission : 05/06/2024
- Date de maturité : 07/06/2029
- Amortissement mensuel au taux de 8%
- Capital restant dû : 275 milliers d'euros

Les dettes financières au 31 décembre 2024 d'un montant total de 23 992 287 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	31/12/2024	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-			
Autres emprunts obligataires	6 375 452	264 497	6 110 955	
Emprunts et dettes auprès des établissements	14 459 412	4 734 638	9 724 774	
Concours bancaires courants	2 329	2 329		
Emprunts en crédit-bail	3 089 826	495 229	2 075 156	519 441
Emprunts et dettes financières divers	65 268	65 268		
Total	**23 992 287**	**5 561 961**	**17 910 885**	**519 441**

A l'automne 2023, le Groupe avait obtenu de la part de ses partenaires bancaires 3 M€ d'emprunts dits « PGE Résilience ». Ces emprunts commenceront à être amortis à compter du 4ème trimestre 2025.

Le Groupe possède suffisamment de trésorerie, d'accords de financement ou de trésorerie rapidement disponible pour faire face à ces engagements sur 2025.

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

4.1.4.3 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

La décomposition des dettes fournisseurs et des autres dettes est la suivante :

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2024	31/12/2023
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	923 461	592 584
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 205 134	5 791 179
Dettes fiscales et sociales	3 273 631	3 132 690
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116
Autres dettes	486 008	953 045
Ecart de conversion passif	- 4 805	4 636
Produits constatés d'avance	13 238	44 537

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2024	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	923 461	923 461		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 205 134	4 205 134		
Dettes fiscales et sociales	3 273 631	3 273 631		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116			1 116
Autres dettes	486 008	486 008		
Ecart de conversion passif	- 4 805	- 4 805		
Produits constatés d'avance	13 238	13 238		
Total	**8 897 783**	**8 896 667**	**-**	**1 116**

Fournisseurs et autres dettes en EUR	31/12/2023	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	592 854	592 854		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 791 179	5 791 179		
Dettes fiscales et sociales	3 132 690	3 132 690		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116			1 116
Autres dettes	953 045	953 045		
Ecart de conversion passif	4 636	4 636		
Produits constatés d'avance	44 537	44 537		
Total	**10 520 057**	**10 518 941**	**-**	**1 116**

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2024 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 621 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 623 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 1 925 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 105 milliers d'euros ;

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2023 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 701 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 622 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 1 507 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 293 milliers d'euros ;

Les produits constatés d'avance correspondent aux ventes conclus qui n'ont pas été réalisées à la clôture eu égard à l'incoterm.

4.2 POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

4.2.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau via plusieurs technologies (UV, AOP, Ozone, Electrolyse de sel).

Le fait générateur permettant la constatation du chiffre d'affaires est le transfert de propriété qui est le départ usine pour les ventes sur la France. A l'export les incoterms le plus souvent utilisés sont EXW, DAP et FOB.

En EUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Chiffre d'affaires	**39 580 101**	**43 134 282**
Production stockée et immobilisée	-890 785	-1 016 819
Subventions d'exploitation	119 109	60 037
Reprises sur provisions et transferts de charges	423 276	290 927
Autres produits	13 255	9 689
Autres Produits d'exploitation	**-335 145**	**-656 166**

Notons que la production immobilisée 2024 s'élève à 943 milliers d'euros (dont 172 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et 296 milliers d'euros pour CORELEC) contre 936 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (dont 354 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et de 231 milliers d'euros pour CORELEC).

Chiffre d'affaires par origine :

En kEUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
France	19 942	22 624
Europe Hors France	9 618	10 397
Asie	2 370	2 383
Moyen-Orient	3 064	3 382
Amérique	3 618	3 002
Autre	968	1 346
Total Chiffre d'affaires	**39 580**	**43 134**

L'activité en France est impactée principalement par un marché de la piscine qui diminue de 15%.

4.2.2 CHARGES D'EXPLOITATION

En EUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Achats et variations de stocks	14 595 279	16 542 372
Autres achats et charges externes	9 315 954	10 199 891
Impôts et taxes	70 531	329 404
Charges de personnel	9 428 437	9 443 542
Dotations aux amortissements des immobilisations	3 128 556	3 180 395
Dotations aux provisions pour risques et charges		7 432
Autres provisions et charges d'exploitation	574 554	476 604
Charges d'exploitation	**37 113 311**	**40 179 640**

Les dotations aux amortissements sur frais de développement s'élèvent à 2 569 milliers d'euros, contre 2 893 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

L'effectif à la clôture est le suivant :

Effectif moyen	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	48	47
Agents de maîtrise et techniciens	24	24
Employés et ouvriers	77	89
Total :	**149**	**160**

4.2.3 RESULTAT FINANCIER

En EUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Autres intérêts et produits assimilés	235	75
Reprises sur provisions et transferts de charges		13 194
Différences positives de change	61 859	50 246
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total produits financiers	**62 094**	**63 515**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	187 629	326 970
Intérêts et charges assimilées	630 258	917 346
Intérêts et charges assimilées sur crédit-baux	145 218	98 041
Différences négatives de change	66 682	45 228
Ecart de conversion	1 -	2
Total charges financières	**1 029 788**	**1 387 583**
Résultat financier	**- 967 694**	**- 1 324 068**

Le résultat financier est constitué des charges financières et assimilées sur emprunts ainsi que des différences de change. Les différences de change concernent principalement des opérations hors exploitation, de fait elles restent classées en résultat financier et ne sont pas reclassées en exploitation.

4.2.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du plan comptable général. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante.

La décomposition du résultat exceptionnel est la suivante :

En EUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Transferts de charges		156 998
Quote part du subvention d'investissement	41 645	62 062
Produits cession d'éléments d'actis	7 815	179 927
Autres produits	14 399	6 450
Total produits exceptionnels	**63 859**	**405 437**
Charge exceptionnelle sur le litige Neptune	1 065 573	394 405
Autres charges	60 872	-
Charge exceptionnelle sur climatisation	2 700	9 907
Valeur nette comptable des éléments cédés	6 377	204 245
Indemnité de clientèle		755 737
Total charges exceptionnels	**1 135 522**	**1 364 294**
Résultat exceptionnel	**- 1 071 663**	**- 958 857**

4.2.5 IMPOT SUR LE RESULTAT

En EUR	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois
Impôts courants	- 86 043	- 347 559
Impôts différés	146 969	238 205
Total :	**60 926**	**- 109 354**

Impôt sur le résultat en EUR	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant avant impôt	1 163 950	- 206 990	1 370 940
Résultat exceptionnel	- 1 071 663	267 916	- 1 339 579
Résultat Net	**92 287**	**60 926**	**31 361**

PREUVE D'IMPOT En EUR	31/12/2024	31/12/2023
Résultat consolidé après impôt	31 361	124 891
Résulat des sociétés mises en équivalence		
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	**31 361**	**124 891**
Impôt réel	**60 926**	**- 109 354**
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)		
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	**92 287**	**15 537**
IMPOT THEORIQUE GROUPE	23 072	3 884
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	**37 854**	**-113 238**
JUSTIFICATION DE L'ECART		
Ecart sur bases imposées à taux différent		
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-136 050	-153 941
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société		
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	**-136 050**	**-153 941**
SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER		
Ecarts permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	175 023	-18 036
Autres bases	-2 141	-8 808
Non activation des déficits de la filiales BIO-UV ASIA (cf note 2.4.8)	1 022	3 451
Contribution additionnelle à l'IS		
Ecart taux d'impôt sur filiale étrangère		64 096
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	**173 904**	**40 703**
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	**37 854**	**-113 238**

Convention de signes : dans la partie relative à la justification des écarts les montants négatifs correspondent à des produits et les montants positifs à des charges.

Le produit d'impôt de 136 050 € correspond au crédit d'impôt recherche 2024. Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation s'établissait à 153 941 € au 31 décembre 2023.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 INFORMATION SECTORIELLE

5.1.1 DOCUMENTATION ET EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITE.

Le groupe adresse deux secteurs d'activités distincts dans la désinfection des eaux :

Le traitement des eaux dites récréatives, aquacoles, municipales et industrielles, dit secteur terrestre. En 2000, le Groupe a lancé la gamme BIO-UV de traitement automatique sans chlore des piscines et spas privés permettant d'adresser le marché dit Récréatif (piscines et spas privées et collectifs). Entre 2002 et 2011, le Groupe a complété ses activités historiques par des gammes de produits permettant d'adresser le marché de la potabilisation, traitement des effluents, des eaux usées et des eaux de process et de la Reuse, dit marché Municipal et Industriel.

Le traitement des eaux de ballast ou activité « maritime », qui est un marché porté par des exigences règlementaires qui imposent depuis septembre 2017 aux bateaux neufs et pour les bateaux existants à compter de septembre 2019 de disposer d'un équipement de traitement de leurs eaux de ballast. Le Groupe a lancé en 2011 le développement d'un système de traitement des eaux de ballast (BIO-SEA) qui a abouti à l'obtention de la certification OMI en 2013 et à l'obtention de la certification US Coast-Guard (USCG) en juin 2018. BIOUV-group améliore constamment sa gamme et ses services pour mieux répondre aux évolutions du marché.

Une nouvelle organisation commerciale pour soutenir la croissance en 2025

À compter du 1er janvier 2025, BIO-UV Group adopte une nouvelle présentation de son information sectorielle, afin d'accompagner la nouvelle organisation commerciale du Groupe, en place depuis la fin du 2nd semestre 2024. L'activité sera ainsi ventilée selon trois divisions :

- **Division Produits**, qui regroupe les ventes d'équipements et de systèmes de désinfection (UV, électrolyse de sel, ozone, AOP) des eaux récréatives (piscine), en France et à l'export. En 2024, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 13,4 M€, qui représentait 34% de l'activité annuelle du Groupe ;
- **Division Solutions**, qui propose des projets globaux pour le traitement des eaux (eaux usées, eaux industrielles, eaux de ballast, aquaculture, etc.), associant solutions intégrées d'équipements et de technologies (UV, ozone) et services d'ingénierie. En 2024, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 15,3 M€. Au sein de cette activité, il convient de souligner la part croissante des projets liés à la réutilisation des eaux usées (REUT) et aquacole. La division Solutions représentait 39% de l'activité du Groupe en 2024 ;
- **Division Après-vente**, qui rassemble les ventes de prestations de services, de formation et de pièces détachées de l'ensemble des activités de BIO-UV Group. En 2024, cette division a réalisé un chiffre d'affaires de 10,8 M€. Cette activité est source de revenus récurrents et croissants au fur et à mesure du développement du parc d'équipements installés, et largement contributrice à la marge. La division Prestation de services & marché après-vente représentait 27% de l'activité du Groupe en 2024.

5.1.2 DECOMPOSITION DES PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES PAR SECTEUR D'ACTIVITE :

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :

Nature des activités		31/12/2024 12 mois		31/12/2023 12 mois	
		en KEUR	en %	en KEUR	en %
Chiffre d'affaires	activité terrestre	30 073	76%	30 128	70%
Chiffre d'affaires	activité maritime	9 507	24%	13 006	30%
Chiffre d'affaires	**Total**	**39 580**	**100%**	**43 134**	**100%**

Divisions	31/12/2024 12 mois	
	en KEUR	en %
Solutions	15 337	39%
Produits	13 430	34%
After Market	10 813	27%
Total	**39 580**	**100%**

Les outils d'analyse en place ne nous permettent pas à ce jour de communiquer sur la ventilation des immobilisations ou des actifs employés par zone géographique et par secteur d'activité ainsi que sur la ventilation du résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition par zone géographique ou par secteur d'activité selon le mode d'organisation choisi par la société.

5.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS

Néant

Aucune transaction matérielle n'a été réalisée avec des entreprises non consolidées ou des parties liées.

5.2.2 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 986 109 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial au 31 décembre 2024.

5.2.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN ACCORDES

Au 31/12/2024

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
  - Caution et garantie de marché : 41 476 €
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €

- Engagements donnés auprès de la SG :
  - Caution marché étranger : 17 628 €

- Engagements donnés auprès de la BNP :
  - Caution et garantie de marché : 275 889€
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 500 000 €

- Engagements donnés auprès de la HSBC :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €

- Engagements donnés auprès du Crédit Agricole :
  - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 500 000 €

Nantissement des titres de la société Corelec au profit du Crédit Agricole (5 M€), de la Banque Postale (5 M€) et de France Economie Réelle (5 M€) - garantie formalisée par actes séparés dans le cadre d'une convention inter créanciers.

5.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Augmentation de capital réalisée le 17 février 2025

Le 23 janvier 2025, la Société a annoncé vouloir procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à un prix unitaire de 2,10 euros par action nouvelle pour un montant total pouvant être porté à 7,99 M€.

Selon la décision du Président Directeur Général en date du 17 février 2025, agissant sur délégation du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2025, faisant usage d'une délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2023, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 3.807.686 euros pour le porter de 10.346.993 euros à 14.154.679 euros par émission de 3.807.686 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1€). Le produit brut de l'opération s'est élevé à 7 996 140,60€, prime d'émission incluse.